



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



10133784

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

02 -09- 2010

Jolie BRICHAUX
Greffier assumé

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : 0878.072.209

Dénomination

(en entier) : **CONSTRUCT PUOZZO & Cie**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : RUE DE QUEVAUCAMPS 59 à 7971 BELOEIL (BASECLES°)

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES STATUTS**

Société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Anthony PIRARD, notaire à Quevaucamps le seize décembre deux mille cinq, publié aux annexes du Moniteur belge le deux janvier deux mille six sous le numéro 06000345, modifiée aux termes d'un acte reçu par ledit notaire PIRARD le trente mars deux mille neuf publié aux annexes du Moniteur belge du vingt avril suivant sous le numéro 09056916 et modifiée pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Anthony PIRARD, notaire à Quevaucamps le vingt-sept août deux mille dix en cours d'enregistrement

Il résulte de ce qui suit :

L'assemblée a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :**Rapports**

A l'unanimité, l'assemblée dispense l'associé unique de donner lecture du rapport de l'organe de gestion exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé résumant la situation active et passive de la société.

Le rapport du gérant et l'état demeurent ci-annexés.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide d'ajouter à l'article quatre le texte suivant :

« - La maintenance industrielle en général ;

-le nettoyage de bâtiments de tous types, y compris les bureaux, les usines, les magasins, les locaux d'institution, les autres locaux à usage commercial et professionnel et les immeubles à appartements ;

-le nettoyage de machines industrielles ;

-le placement de tuyauterie industrielle ;

-l'entretien et la maintenance de mécanique industrielle ».

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Extrait déposé en même temps que l'expédition du procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature